INITIALES DU MAIRE _____

INITIALES DU SEC.-TRÉS. _____

Nº de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
LE 9 NOVEMBRE 2026

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège en séance ordinaire, ce 9 novembre 2026 à 20h00, dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska.

Est présent, le maire :

Gilles A. Michaud

Sont présents, les conseillers :

Siège # 1 Michel Dion
Siège # 2 Mario Pelletier
Siège # 3 Christian Drapeau
Siège # 4 Bertin Ouellet
Siège # 5 Hervé Voyer
Siège # 6 Bernard Labrie

Absence :

Jessika Lalli, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26.11.200 **RÉSOLUTION**

SUR UNE PROPOSITION DE Mario Pelletier
APPUYÉ PAR Michel Dion
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert.

Nº de résolution
ou annotation

03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

26.11.201 **RÉSOLUTION**

SUR UNE PROPOSITION DE Bernard Labrie
APPUYÉ PAR Bertin Ouellet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2026 dont le conseil a reçu copie dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté.

04- RÉSOLUTION POUR APPUI FINANCIER À LA FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ CONCERNANT LE CONCERT HOMMAGE AUX FAMILLES

26.11.202 **RÉSOLUTION**

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE :

La Municipalité procède à l'achat d'un billet dans le cadre de l'activité : Concert Hommage aux Familles.

Coût du billet : 40.00 $/pers.

05- RÉSOLUTION POUR APPUI FINANCIER AUX BÉNÉVOLES DU CENTRE D'ANJOU

26.11.203 **RÉSOLUTION**

SUR PROPOSITION DE Bernard Labrie
APPUYÉ PAR Bertin Ouellet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité appuie financièrement l'activité de Noël organisée par Les Bénévoles du Centre D'Anjou pour les personnes âgées hospitalisées à ce Centre.

Montant versé : 100.00 $.

6. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale dépose aux membres du conseil la liste des personnes endettées envers la municipalité. Une correspondance sera transmise aux propriétaires qui ont des taxes dues depuis plus d'un an. Une entente devra être prise avant le 7 décembre 2026.

Nº de résolution
ou annotation

7. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 OCTOBRE 2026

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec et 105.4 L.C.V. ont été modifiés par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 207, c. 13) (P.L. 122) ;*

ATTENDU QUE la greffière-trésorière n'est plus tenue de déposer les états comparatifs au cours de chaque semestre (6 mois) ;

La greffière-trésorière dépose les deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses du 1er janvier au 31 octobre 2026.

Ces états comparatifs doivent être déposés lors de la dernière séance ordinaire du conseil, tenue au moins quatre (4) semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté donc lors de la séance ordinaire tenue au mois de novembre.

8. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL - ANNÉE 2027 « MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA »

26.11.204 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2027, qui se tiendront les lundis et/ou mardis qui débuteront à 20H00 :

→ 11 janvier	8 février
→ 8 mars	5 avril
→ 3 mai	7 juin
→ 5 juillet	2 août
→ 13 septembre	4 octobre
→ 1er novembre	6 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Nº de résolution
ou annotation

9. RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE TETRATECH CONCERNANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MODIFICATION À L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – TRAITEMENT UV

26.11.205 **RÉSOLUTION**

SUR UNE PROPOSITION DE Bernard Labrie
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte l'offre de services professionnels en ingénierie déposée par Tetratech QI Inc. pour réaliser la surveillance des travaux de modification du traitement de l'eau potable à l'usine existante – ajout de traitement UV.

Coût : 54 500.00 $ + taxes applicables.

10. RÉSOLUTION POUR ADOPTION DES NOUVEAUX TARIFS EN VIGUEUR POUR LA TARIFICATION DISTRIBUTION, REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE BACS

26.11.206 **RÉSOLUTION**

SUR UNE PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte le nouveau tableau de tarifs en vigueur à compter du 1er juillet dernier applicable par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska pour la tarification distribution, remplacement et réparation de bacs.

QUE le tableau indiquant les nouveaux tarifs soit placé en annexe de ce procès-verbal et sera placé sur le site Internet de la municipalité.

11. RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE ATELIER MÉTAL FRASER INC. RÉSOLUTION REPORTÉE)

12. RÉSOLUTION POUR RATIFICATION ET ADOPTION DU BUDGET DE RÉNOVATION, AMÉLIORATION ET MODERNISATION PRHLM 2026

26.11.207 **RÉSOLUTION**
SUR PROPOSITION DE Bernard Labrie
APPUYÉ PAR Bertin Ouellet
ET RÉSOLU À L'UINANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE, pour donner suite à la réception d'un document transmis par l'Office d'Habitation de Kamouraska-l'Islet, la municipalité de Kamouraska accepte le nouveau budget de financement des rénovations, améliorations et modernisations (RAM) pour les HLM publics (sous le nouveau programme PRHLM régulier) qui a été approuvé par la SHQ pour l'année 2026 et concerne des E.I. sur notre territoire.

Budget à prévoir pour la municipalité : 1 832.00 $.

13. DOSSIERS CCU

DOSSIER 2026-066 : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 77, AVENUE LEBLANC, LOT 4 008 100

26.11.208 **RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT QUE Dave Bernard, inspecteur en bâtiment et en environnement, a présenté une demande de permis pour le 77, avenue Leblanc, à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 14 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à l'intérieur du territoire du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande concernant les travaux suivants :

Demande :

- Nouvelle construction

Bâtiment : Maison de 30 pi de façade x 40 pi de profondeur. Plain-pied;
Toiture : Tôle regency galvalume ;
Revêtement extérieur : Canexel, vertical, blanc ;
Galerie : Perron couvert au côté droit. Revêtement en bois, couleur; naturel ;
Fenêtres et portes : Porte pleine. 2 porte-patio et fenêtres en PVC et aluminium extérieur, couleur gris charbon ;

Analyse du CCU

Ce dossier a déjà été analysé par le CCU en juillet 2025 ainsi qu'en février 2026 (voir PV respectifs). Dans les deux cas, les demandes de certificats d'autorisation avaient été acceptés par le CCU. Pour la rencontre d'octobre 2026, un nouveau plan différent est présenté.

Par conséquent et après délibération, le CCU recommande au Conseil de **refuser** la demande de certificat telle que présentée.
Le CCU fait le constat suivant :

A) Il manque une porte en façade ;
B) Le type de fenestration proposé n'est pas compatible avec le voisinage (fenêtres trop grandes) ;
Les fenêtres sont à rééquilibrer. Un nouveau plan apportant la correction demandée doit être fourni.

Par conséquent et après délibération, le CCU recommande au Conseil de **refuser** la demande de certificat telle que présentée.

· Le CCU se réfère à la fiche no 56 de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Kamouraska, où la résidence est classée

« Exceptionnelle » en raison des éléments traditionnels à conserver (dont la galerie et les éléments décoratifs).

· Sur les dessins fournis, les aisseliers sont manquants et le projet dénature le bâtiment dans son ensemble (disparition des éléments de la galerie et décoratifs).

QUE le CCU ne recommande pas au Conseil l'acceptation de la demande de certificat tel que présentée.

EN CONSÉQUENCE, IL PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU de ne pas émettre le permis.

DOSSIER : <u>2026-072 : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 151, AVENUE MOREL, LOT 4 008 086</u>

26.11.209 **RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT QUE Dave Bernard, inspecteur en bâtiment et en environnement, a présenté une demande de permis pour le 151, avenue Morel, à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 14 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à l'intérieur du territoire du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande concernant les travaux suivants :

Demande :

Changements de fenêtres et agrandissement de la terrasse
Bâtiment : Changement de 3 fenêtres au rez-de-chaussée
Galerie : Prolongement de la terrasse de 10pi x 16pi avec revêtement en Trex de couleur bleue avec ajout d'un écran d'intimité en bois
Fenêtres et portes : Changement de 3 fenêtres à battant en PVC comme celles à l'étage

Analyse du CCU : Le CCU fait le constat suivant :

a) Le CCU se réfère à la fiche no 72 de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Kamouraska, où la résidence est classée **<u>« Bonne »</u>** en raison des éléments traditionnels à conserver.
b) Fenêtres proposées sont refusées car cela va à l'encontre de la section « Élément à rétablir » inscrits sur la fiche no 72
c) Le CCU suggère le modèle de fenêtres ci-dessous et disponible à la section 7 (bas de page) du « Guide du Patrimoine bâti du Bas-St-Laurent » (fenêtre à guillotine avec carreaux dans la partie supérieure)
d) Aucun détail n'est donné sur les matériaux de l'écran. Mais les matériaux du plancher sont acceptables.

Nº de résolution
ou annotation

Par conséquent et après délibération, le CCU recommande au Conseil de refuser la demande de certificat telle que présentée.

EN CONSÉQUENCE, IL PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Bernard Labrie
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité demande le retour au CCU de ce dossier concernant les fenêtres à battants.

DOSSIER : 2026-063 : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 85 AVENUE MOREL, LOT 6 435 187

26.11.210 **RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT QUE Dave Bernard, inspecteur en bâtiment et en environnement, a présenté une demande de permis pour le 85, avenue Morel, à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 14 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à l'intérieur du territoire du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande concernant les travaux suivants :

Demande

Nouvelle construction – Précisions demandées par le CCU dans le PV du 9 septembre 2026.

- Galerie : Garde-corps en bois peinturé blanc. Ajout d'aisseliers aux poteaux de la galerie
- Fenêtres et portes : Fenêtre du côté droit au rez-de-chaussée agrandie

Analyse du CCU :

a) Le CCU a déjà analysé ce dossier en septembre 2026 (voir PV)
b) Les réponses apportées au CCU sont satisfaisantes.

QUE le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de certificat telle que présentée.

EN CONSÉQUENCE, IL PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier et autorise l'émission du permis.

Nº de résolution
ou annotation

DOSSIER : 2026-073 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 42 AVENUE LEBLANC (STATIONNEMENT MUNICIPAL DE LA PLAGE)

26.11.211 **RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT QUE Dave Bernard, inspecteur en bâtiment et en environnement, a présenté une demande de permis pour le 42, avenue Leblanc, à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 14 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située à l'intérieur du territoire du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande concernant les travaux suivants :

Demande : Installation d'un garde-corps sur le muret de la promenade de la plage.

Installation d'un nouveau garde-corps en acier galvanisé sur le muret de la promenade de la plage. Hauteur de 3pi 6po. encré dans le béton.

Analyse du CCU :

Après analyse, le CCU recommande au Conseil l'acceptation de la demande de certificat tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, IL PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier et autorise l'émission du permis.

14. INFORMATIONS DU MAIRE

15. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES D'OCTOBRE 2026

26.11.212 **RÉSOLUTION**

APPROBATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION DE Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Bertin Ouellet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 30/09/26 :	**36 437.21 $**
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	**786 207.11 $**
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR OCTOBRE :	**822 644.32 $**

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La greffière-trésorière a transmis à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

Mychelle Lévesque, dir. gén. & gref.-trés.

16. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- → Révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières – Avis à l'organisme et à la municipalité.
- → Réception du Plan triennal 2027-2030 du Centre de Services scolaires Kamouraska-Rivière-du-Loup.
- → Réception du rapport final d'Air & Odeur concernant la révision d'un rapport d'expert portant sur la caractérisation et l'étude des impacts odeurs d'une usine située dans la municipalité de Kamouraska.
- → Demande de Reg'Art pour activités en 2027.
- → Demande d'appui financier de Moisson Kamouraska (paniers de Noël). OUI (voir résolution).

17. VARIA

RÉSOLUTION POUR PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

26.11.213 **RÉSOLUTION**

SUR PROPOSITION DE Hervé voyer
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité autorise la greffière-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois d'octobre est fermé.

Libre-Service de l'Amitié : 221.03 $ + 216.01 $ = 437.04 $
Eurofins/Environnex : 1 802.24 $
Tabagie Lunik : 36.77 $
Camionnage Alain Benoit : 862.31 $
Services mobiles Roger Dubé : 23.00 $
Groupe BMR Avantis : 227.78 $ (4 factures)
Le Code Ducharme : 105.26 $
BuroPro Citation : 341.02
MRC de Kamouraska : 37. 70 $
Exc. Robert Dionne & Fils Inc. : 569.13 $

9086-6112 Québec Inc. : 38.88 $
Transport en vrac Saint-Denis : 4 283.97 $

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DU DÉCOMPTE NO. 2 – RÉFECTION DU MURET – AMÉNAGEMENT BENOIT LEBLOND

26.11.214 **RÉSOLUTION**

SUR PROPOSITION DE Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Bernard Labri
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE, pour donner suite à la recommandation de paiement de l'ingénieur au projet, Guillaume Bouchard, la municipalité accepte le paiement du décompte numéro 2 produit par Aménagement Benoit Leblond visant les travaux de réfection du muret du stationnement de la plage.

QUE ce paiement soit appliqué à l'emprunt temporaire du règlement 2026-06.

Montant à payer : 112 621.03 $.

RÉSOLUTION POUR ACCPTATION DE LA LIBÉRATION DE RETENUE DE 5 % – RÉFECTION DU QUAI TACHÉ – SDH CONSTRUCTION

26.11.215 **RÉSOLUTION**

SUR PROPOSITION DE Bernard Labrie
APPUYÉ PAR Hervé Voyer
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE, pour donner suite à la recommandation de paiement de l'ingénieur applicable à une retenue de 5 % au projet, Sylvain Lafrance, la municipalité accepte le paiement de la retenue par SDH Construction visant les travaux de réfection du Quai Taché.

Montant à payer : 52 675.46 $.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'ENTENTE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS À LA MISE À JOUR DES MATRICES GRAPHIQUES ET DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS AVEC LA MRC DE KAMOURASKA

26.11.216 **RÉSOLUTION**

SUR PROPOSITION DE Bernard Labrie
APPUYÉ PAR Michel Dion
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte de participer à l'entente préparée par la MRC de Kamouraska concernant la fourniture de services relatifs à la mise à jour des matrices graphiques et des rôles d'évaluation foncière des municipalités.

QUE Gilles A. Michaud, maire et Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer ladite entente.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE GANEX (TRAVAUX D'AUTOMATISATION À L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE)

26.11.217 **RÉSOLUTION**

SUR PROPOSITION DE Bernard Labri
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte la soumission déposée par GANEX concernant des travaux d'automatisation à l'usine de traitement de l'eau potable.

Coût : 64 255.00 $ + taxes.

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE MOISSON KAMOURASKA (PANIERS DE NOËL)

26.11.218 **RÉSOLUTION**

SUR PROPOSITION DE Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Bertin Ouellet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité appuie financièrement l'organisme Moisson Kamouraska pour les paniers de Noël 2026.

Coût : 250.00 $ selon le budget disponible.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

26.11.219 **RÉSOLUTION**

SUR PROPOSITION DE Bernard Labrie
APPUYÉ PAR Christian Drapeau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La fermeture de cette séance ordinaire. Il était 21H15.

Gilles A. Michaud, maire

Jessika Lalli, dir. gén. et gref. trés. adjointe

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Nº de résolution
ou annotation

NOTE :
« Je, Gilles A. Michaud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gilles A. Michaud, maire